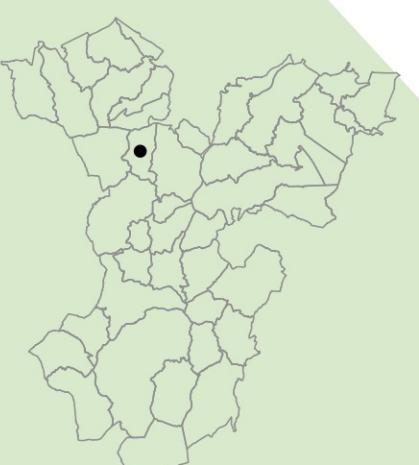


**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU TRIANGLE VERT**

Document d'arrêt



Commune de SERVIGNEY

**PLAN LOCAL D'URBANISME  
INTERCOMMUNAL**
Centre de la commune au  
1/2000 èmeArrêté par délibération du  
Conseil Communautaire : le 03/07/2025Approuvé par délibération du  
Conseil Communautaire :

Pièce n°4.2.36

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

INITIATIVE Aménagement et Développement  
Adresse : 4, Passage Jules Didier - 70000 Vesoul  
Tél : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69  
initiativead@orange.frAgence de Besançon  
Tél : 03.81.83.53.29 -  
initiativead25@orange.fr**Légende :**

— Limite de zones et de secteurs

**ZONES URBAINES**

UA : Zone urbaine centrale ancienne et mixte

UAi : Secteur de la zone UA soumis au risque d'inondation

UAir : Secteur de la zone UA soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI

UAib : Secteur de la zone UA soumis au risque d'inondation : zone Bleue du PPRI

UAc : Secteur de la zone UA en lien avec les périphériques de protection de captage

UB : Zone urbaine mixte d'extension des villages

UBi : Secteur de la zone UB soumis au risque d'inondation

UBir : Secteur de la zone UB soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI

UBe : Secteur de la zone UB, activité industrielle autorisée

UBc : Secteur de la zone UB en lien avec les périphériques de protection de captage

UE : Zone urbaine à vocation d'activité économique

UEi : Secteur de la zone UE soumis au risque d'inondation

UL : Zone urbaine destinée aux équipements d'intérêt collectif et de services

ULir : Secteur de la zone UL soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI

ULc : Secteur de la zone UL en lien avec les périphériques de protection de captage

**ZONES A URBANISER**

AUa, AUb, AUc... : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat

AUE : Zone à urbaniser à vocation principale d'activités économiques

**ZONE AGRICOLE**

A : Zone agricole, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique, ou économique des terres agricoles

An : Secteur de la zone A concerné par des zones Natura 2000

Ac : Secteur de la zone A en lien avec les périphériques de protection de captage

Ap : Secteur de la zone A à enjeux paysagers

At1, At2, At3, At4... : Secteurs de la zone A à vocation touristique - STECAL

**ZONE NATURELLE**

N : Zone naturelle, équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturel

Ncar : Secteur de la zone N concerné par des carrières en exploitation (périmètres d'autorisation et/ou d'extension autorisée)

Ni : Secteur de la zone N soumis à des risques d'inondation

Nir : Secteur de la zone N soumis à des risques d'inondation : zone rouge du PPRI

Nib : Secteur de la zone N soumis à des risques d'inondation : zone bleue du PPRI

NL : Secteur de la zone NL à vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics dont les équipements sportifs

NLir : Secteur de la zone NL à vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics dont les équipements sportifs soumis à des risques d'inondation : zone rouge du PPRI

Ng : Secteur de la zone NL lié aux parcours du Golf n'autorisant pas les constructions

Ngt, Ngtz : Secteur de la zone NL lié aux constructions du Golf (restauration, réception, hébergement touristique) - STECAL

Nt1, Nt2... : Secteur de la zone N à vocation touristique - STECAL

Ntib : Secteur de la zone Nt soumis au risque d'inondation : zone bleue du PPRI

Ntr : Secteur de la zone Nt soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI

**Secteurs concernés par des risques et nuisances repérés au titre des articles R.151-31 ou R.151-34 :****Risques géologiques**

▼ Mines (Source : BRGM)

⊕ Carrière (Source : BRGM)

◆ Indice karstique (Dolines)

◆ Indice ponctuelle avérée (Perte, Gouffres, Grottes)

--- Falaises

Aléa très fort

Aléa fort et moyen

Plan d'exposition au Bruit de l'aérodrome de Luxeuil Saint-Sauveur

▲▲ Zone A - contrainte très forte

▲▲ Zone B - contrainte forte

▲▲ Zone C - contrainte moyenne

Risques liés au transport d'énergie

--- Axe Ligne Haute Tension

--- Risque lié au transport de matière dangereuse

Autre risques

➡ Ruisseau (source : DDT + Commune)

■ Secteur de limitation de la constructibilité pour des raisons de risques liés aux boisements constitués (risques de chutes d'arbre et de feux de forêt)

**Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles :****L.151.23**

★ Arbre remarquable

--- Haie

--- Alignement d'arbre

--- Ripisylve

--- Vergers, pré-vergers, îlots verts

--- Boisement protégé

--- Zones humides à compenser

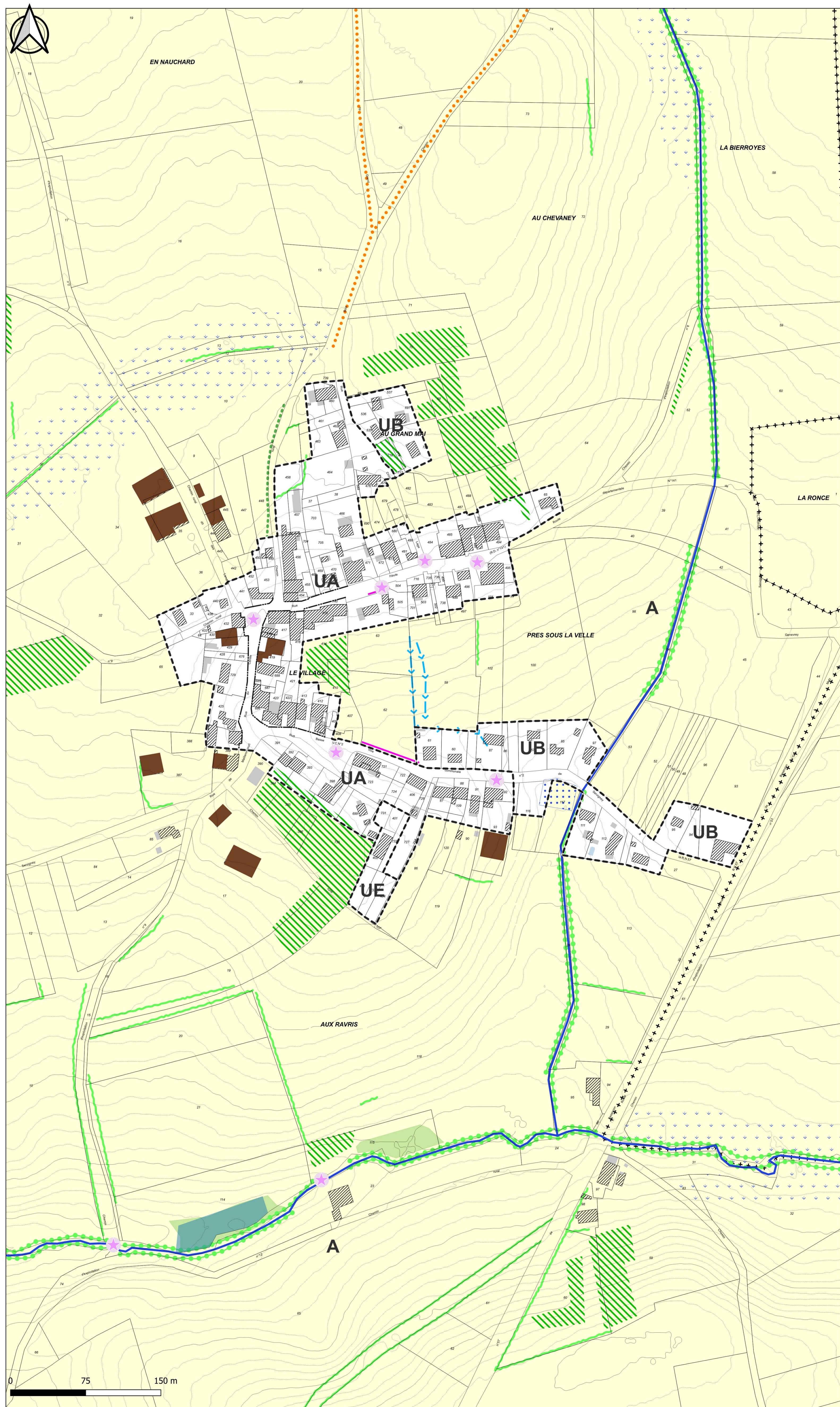
--- Zones humides de compensation

--- Milieux humides (Source : DREAL)

**L.151.19**

● Elément ponctuel du bâti ou du paysage

--- Elément linéaire du bâti ou du paysage

**Prescriptions réglementaires**

\* Changement de destination autorisé au titre de l'article L.151.11 du Code de l'urbanisme

--- Alignement à respecter pour l'implantation et la volumétrie des constructions

■ Espace vert à créer

■ OAP densification

■ OAP sectorielle

■ Emplacements réservés

**Autres éléments à titre d'information**

+++ Limite communale

■ Bâtiment agricole

● Liaison douce – cheminement de randonnées à préserver

■ Zone de sauvegarde Sage Breuchin

■ Cours d'eau